



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Sommaire

DOSSIER D'ARRÊT

Prescription du PLUi : 25 janvier 2018

Arrêt du PLUi : 31 août 2023

Approbation du PLUi :



Sommaire

0. Pièces administratives

Délibération de prescription du PLUI
Délibération actant le débat sur le PADD

1. Rapport de présentation

1.1. Résumé non technique
1.2. Diagnostic et état initial de l'environnement
1.3. Justification des choix
1.4. Evaluation environnementale

2. Projet d'aménagement et de développement durables

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

3.1. OAP thématique Trame verte et bleue
3.2. OAP thématique Lisières
3.3. OAP sectorielles

4. Règlement

4.1. Règlement graphique
4.2. Règlement écrit
4.3. Livret Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées et changements de destinations

5. Annexes

5.1. Bilan de la concertation
5.2. Servitudes d'utilité publique
5.2.1. Plans et listes SUP par communes
5.2.2. Plans de Prévention des Risques
5.3. Annexes sanitaires
5.3.1. Annexes sanitaires
5.3.2. Zonages d'assainissement
5.4. Annexes complémentaires
5.4.1. Etude stationnement
5.4.2. Inventaire des zones humides
5.4.3. AVAP et SPR
5.4.4. Périmètres de ZAC
5.4.5. Liste des lotissements
5.4.6. Périmètres AOC
5.4.7. Zones d'archéologie préventive
5.4.8. Nuisances et risques (hors PPR)
5.4.9. Réserves naturelles et environnement